



Bulletin Communal

2013

1ER SEMESTRE

CONSEIL MUNICIPAL

Le 22 mars 2013, le Conseil Municipal s'est réuni en séance budgétaire, sous la présidence de Madame Danielle PHILIPPE et M. Gilles KERMORGANT, percepteur à Landivisiau.

Le compte administratif 2012 de la commune a été adopté à l'unanimité et s'établit comme suit :

En section de fonctionnement :

Les dépenses réalisées pour un total de 128 387.41 € sont principalement :

43 973.51 €	charges à caractère général,
56 560.52 €	charges de personnel,
27 725.55 €	charges de gestion courante.

Les recettes réalisées pour un total de 206 385.03 € sont principalement :

11 977.14 €	produit des services du domaine et ventes,
116 246.15 €	impôts et taxes,
74 711.75 €	dotations et participations.

L'excédent de fonctionnement de clôture s'élève à 77 997.62 €.

En section d'investissement :

48 020.39 € de travaux ont été réalisés pour 149 958.59 € de recettes, laissant un excédent de 95 938.20 €.

Les autres comptes administratifs tels que ceux du lotissement Ar Feunteun ainsi que le CCAS ont été adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Taux d'imposition 2013 :

Avant d'aborder le budget primitif 2013, les élus ont décidé de maintenir les taux en vigueur en 2012, car il n'y a pas d'endettement communal depuis plusieurs années.

Taxe d'habitation :	11.33 %
Taxe Foncier Bâti :	16.25 %
Taxe Foncier Non Bâti :	36.88 %

Le produit des contributions directes est de 78 552 €.

BUDGETS PRIMITIFS 2013

Section de fonctionnement :

Le budget primitif 2013 d'un montant de 420 867 € prévoit un équilibre en dépenses et recettes.

DEPENSES	- Charges à caractère général	57 270 €
	- Charges de personnel	73 350 €
	- Autres charges de gestion courante	32 500 €
	- Atténuation de produits	200 €
	- Dépenses imprévues	5 000 €
	- Virement à la section d'investissement	238 303 €
	- Opération d'ordre	14 244 €
RECETTES	- Produits des services	10 750 €
	- Impôts et taxes	111 840 €
	- Dotations, subventions, participations	71 650 €
	- Excédent des budgets annexes	226 627 €

Section d'investissement :

Le budget primitif 2012 prévoit un équilibre de 665 593 € en dépenses et recettes.

DEPENSES	- Voirie	465 465 €
	- Matériel	100 000 €
	- Bâtiments communaux	100 000 €
	- Opérations non affectées	128 €
RECETTES	- Subventions	25 747 €
	- Excédents Section Investissements	309 302 €
	- Virements Section Fonctionnement	238 303 €
	- Excédent Fonctionnement	77 997 €
	- Fonds de concours	14 244 €

Les autres budgets primitifs tels que ceux, du lotissement Ar Feunteun et du CCAS ont été adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Cette année nous nous engageons dans les travaux de voirie aussi dans le cadre de l'aménagement du bourg nous créons des cheminements doux afin de répondre aux normes d'accessibilité, de sécurité. Il est aussi prévu d'effectuer la voirie définitive au lotissement Ar Feunteun.

C.C.A.S :

Le budget du C.C.A.S s'équilibre à 1 765 € avec comme principale recette la subvention communale de 1 000 euros.

SUBVENTIONS

Comité des Fêtes	250 €
Club des Anciens	400 €
Société de Chasse	200 €
Sapeurs Pompiers PLOUESCAT	80 €
Handisport SAINT POL DE LEON	30 €
Judo Club Plouzévédé	10 €
Association des Paralysés de France	30 €
Ligue contre le Cancer	100 €
Prévention Routière	30 €
Plongeurs Sauveteurs CLEDER	30 €
Familles Rurales PLOUZEVEDE	3 181.74 €
Croix d'Or	30 €
Banque Alimentaire du Finistère	50 €
Croix Rouge Française Morlaix	30 €
Centre Hélio Marin	30 €
Collège de Kerzourat	100 €
Collège de Plouescat	30 €
IREO Lesneven	20 €
Associations des Parents d'élèves	248 €
APE Projet année	800 €
Association Présence Ecoute	30 €
IFAC – Formation des apprentis	20 €
Secours populaire Français	100 €
Biblio. « Au Plaisir de Lire »	50 €
AEF (Association Emploi Formation)	30 €
A.D.A.P.E.I. du Finistère	30 €
Comité des Chômeurs Pays de Morlaix	30 €
Association France Alzheimer 29	30 €
APPMA	30 €
IFAC	20 €
Tour du Léon	65 €
Association les minis poussent	30 €
AMF Ruraux	95 €
LAN-VOL BADMINTON	50 €

TRAVAUX REALISES

➤ Dégagement des accotements

Afin de faciliter l'écoulement des eaux pluviales, un curage des fossés et des accotements a été réalisé sur les secteurs de La Marche et Prat Cuagen par la Sté LE CAAP. Je tiens à remercier les personnes qui se sont mobilisées lors de la réalisation de ce chantier. Le montant de ces travaux s'élève à 792 € HT soit 947.23 € T.T.C.

TRAVAUX A REALISER

➤ Aménagement du bourg

Les mises aux normes relatives à l'accessibilité et la sécurité nous ont conduits à la réalisation de travaux d'aménagement du bourg. Ils sont commencés depuis la mi-juin. Des trottoirs d'une largeur de 1,40 m ainsi que des passages piétons permettront une circulation plus aisée des piétons depuis les lotissements jusqu'au centre (mairie, école, église, salle Ker Héol ...). La création des trottoirs entraînera une légère diminution de la voie, permettant ainsi de limiter la vitesse. Le chantier s'étalera depuis l'entrée du bourg par la route de Plouvorn jusqu'au niveau du lotissement de Bel-Air.

En remplacement du revêtement faïencé, abîmé, réalisé depuis 25 ans, un nouveau tapis d'enrobés recouvrira l'ensemble de la chaussée. L'îlot central avec les plantations sera conservé.

Le chantier devrait être terminé pour la mi-juillet. Nous ferons en sorte que la circulation soit maintenue et que ces travaux entraînent le moins de gêne possible pour les usagers. Je vous remercie d'avance au nom du conseil municipal pour votre compréhension.

J'attire votre attention sur les modifications de la circulation à l'entrée du bourg en venant de Plouvorn, au niveau du lotissement Ar Feunteun et de la route de Kerbernez. Un panneau « **STOP** » sur la voie principale assurera une meilleure sécurité et visibilité pour tous les usagers. Cette mesure devenait nécessaire avec l'augmentation de la circulation afin de maintenir la sécurité pour tous. Merci pour votre vigilance et compréhension pour ces changements.

L'entreprise Eurovia, la moins disante a été retenue pour la réalisation de cet aménagement pour un montant Hors Taxes de 142 129 €.

Des demandes de subventions sont actuellement à l'étude auprès du Conseil Général, du Ministère de l'Intérieur et de la CCPL. L'Etat nous a informés d'un accord de subventions pour un montant de 35 000 € au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux). Le Ministère de l'Intérieur nous octroie également 10 000 € pour ces travaux. Nous constatons que les critères d'attribution des aides deviennent de plus en plus difficiles à atteindre, entraînant une diminution des subventions pour les collectivités. Ces travaux restent quand même en phase avec nos finances communales.

Afin d'obtenir de meilleures conditions financières de la part des entreprises, les travaux d'aménagement du bourg se cumulent avec les travaux de finitions du lotissement Ar Feunteun.

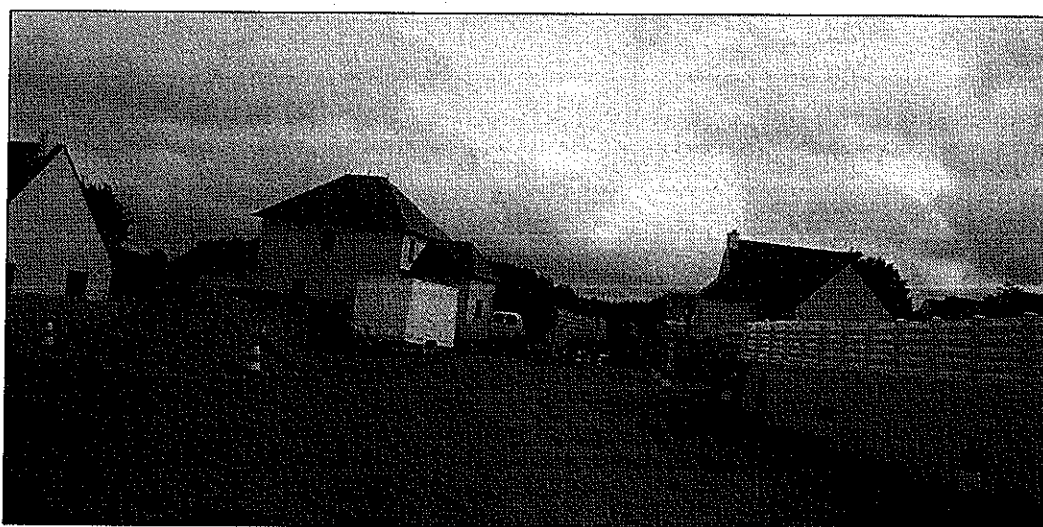


➤ Lotissement Ar Feunteun

Sur les 23 lots du lotissement, un permis de construire reste à déposer et une maison est en cours de construction. Vu l'état d'avancement des habitations, il nous a semblé opportun de faciliter la circulation et la vie de tous les riverains. La mise en place de l'éclairage public, des trottoirs et des revêtements de la placette et de la chaussée devraient être terminés pour la mi-juillet.

Des difficultés de circulation sont à prévoir durant le chantier. Merci pour votre compréhension.

Les travaux relatifs à l'éclairage public se chiffrent à 23 338.27 € HT. Les travaux des trottoirs et de la voirie définitive s'élèvent à 63 197.32 €.

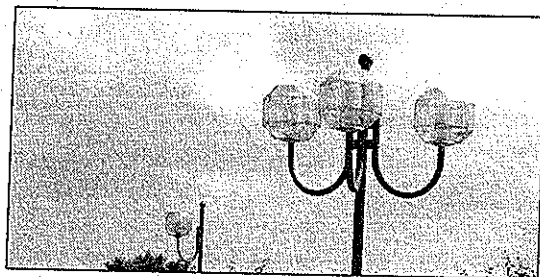


➤ Rénovation de l'éclairage public

Dans le cadre d'un programme national sur l'efficacité énergétique, la rénovation de l'éclairage public au bourg et dans le lotissement figure au programme cette année. Ainsi

les luminaires boules, lampes à mercure qui ne sont plus autorisées, seront remplacés par des luminaires basse consommation identiques à ceux déjà existants dans le lotissement du Budou.

Ces travaux sont programmés en octobre prochain pour un montant de 19 107.64 € HT. Avec les subventions de l'Adème (360€ par point lumineux) et du Syndicat d'Electrification de Cléder (200€ par point) il restera 4 707 € à la charge commune, soit 265 € par point lumineux.



Boules des luminaires de la place à remplacer

➤ Travaux divers

- Il est aussi prévu divers petits chantiers :
- L'extension du busage avec une patte d'oie au Coumou.
 - La mise en œuvre de l'enrobés sur le domaine communal à Bel Air.
 - Le remblaiement de la chaussée à Créach Marvail sur la route de Tréflaouéan.

Des travaux d'enrobés chez les particuliers sont possibles: ces travaux restent à la charge des propriétaires suivant l'accord du devis présenté. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en mairie.

ECOLE



➤ Effectifs

A la rentrée de septembre 2013, les élèves retrouveront les mêmes enseignantes que cette année scolaire. L'effectif de notre RPI reste stable avec 101 élèves. On comptabilise à la mi-juin, 29 enfants en maternelle sur le site de Trézilidé et 62 enfants en primaire sur le site de Plouzévédé. On constate que l'effectif de notre R.P.I. a doublé depuis sa création en 2004. On comptabilisait alors 25 élèves sur chaque site mais à cette période les Grandes Sections se trouvaient sur Trézilidé.

ANNEE 2013/2014 / EFFECTIF DU R.P.I. Ecole Henri Matisse								
TREZILIDE			PLOUZEVEDE					
TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
12	10	7	16	13	5	10	17	11
29			72					
101								

Pour toute inscription, vous pouvez prendre contact auprès de la directrice, Pauline Guyomarch au 02.98.69.94.60.

➤ Ecole – Rythmes scolaires

La mise en place de la semaine à 4,5 jours ne sera pas appliquée à la rentrée de septembre 2013 dans notre école comme dans les écoles des communes de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau. Cette nouvelle règle n'est pas évidente à mettre en application tant pour le corps enseignant, que pour les parents et les municipalités. Il est évident qu'elle entrainera un coût supplémentaire. Cependant, nous observerons de près l'organisation sur les sites qui l'appliqueront.

➤ Ecole - CAE

Le contrat de 6 mois d'Elodie Soubigou, notre ATSEM en CAE à l'école se terminait le 28 février 2013. Il a été reconduit pour 6 mois jusqu'au 31 août 2013 à raison de 23 heures par semaine. L'Etat subventionne 20 heures par semaine à 70 %. Les conditions de renouvellement ou de la signature d'un autre contrat pour la rentrée de septembre 2013 ne sont pas encore pas déterminées. Nous attendons les informations de la mission locale et de pôle emploi concernant les critères d'éligibilité à ce type de contrat.

➤ Cantine



Pour la rentrée 2013/2014, les inscriptions à la cantine et à la garderie se font en mairie dès à présent. Pensez à vous munir de votre numéro d'allocataire CAF ou MSA.

➤ Transport scolaire collèges - lycées

Pour les enfants déjà inscrits en 2012/2013, les parents recevront un courrier à leur domicile. Pour les nouveaux élèves, les parents peuvent retirer un dossier d'inscription, soit auprès des Cars de l'Elorn (02-98-68-40-00), ou sur le site internet : www.cars-elorn.fr.



Les inscriptions devront se faire avant le **10 juillet 2013**.

➤ Remplacement de l'agent d'entretien

Depuis la mi-janvier, Elodie, notre ATSEM en CAE, Contrat Aidé par l'Etat à l'école assure aussi le ménage de nos bâtiments communaux 3 heures par semaine en remplacement de Caroline, notre secrétaire de mairie.

Son contrat se termine à la fin du mois de juillet 2013.

Les personnes intéressées par ce poste, peuvent s'adresser à la mairie.



➤ Concours des jardins fleuris

Comme tous les ans la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau organise le concours des jardins fleuris. Cette année Trézilidé est bien représentée avec trois candidatures, Sébastien Demabre, Christophe Loiseau et Marie-Laure Kerrien, Michel et Marylou Morvan. Je remercie tous ces lauréats et leur souhaite bonne chance. Je tiens à remercier tous ceux qui fleurissent leur propriété et les lieux publics afin de rendre notre commune agréable et accueillante.

➤ Nuisances sonores

L'arrêté préfectoral du 01/03/2012, précise :

« Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que notamment, tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8H30 à 19H30
- Les samedis de 9H00 à 19H00
- Les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00 »

Nous vous demandons de bien vouloir le respecter et vous remercions pour votre compréhension.

➤ Formation défibrillateur

Le 28 mars 2013, le Sergent-Chef du Centre de Secours de Plouescat a assuré une formation à l'utilisation du défibrillateur en présence d'une dizaine de personnes. Les stagiaires ont pris connaissance des gestes à apporter à une victime d'un arrêt cardiaque ainsi que du processus de déclenchement des secours. Après la théorie, chacun a pu appliquer les gestes de premier secours sur le mannequin. Le formateur a ensuite détaillé le fonctionnement du défibrillateur de la commune installé près de la mairie.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE PLOUZEVEDE

Il y a quatre ans le Service Public d' Assainissement non Collectif a procédé au contrôle des installations concernées. Il vous avait été remis un rapport mentionnant votre classement.

Ainsi, ceux qui étaient classés en Priorité 1 (de 0 à 3 points : installations polluantes et/ou représentant un risque élevé) avaient quatre ans pour réaliser les travaux nécessaires. Pour les Priorités 2 (de 4 à 6 points : installations polluantes et/ou représentant un risque environnemental) il était également conseillé de faire le nécessaire.

Il y aura bientôt deux ans, certains d'entre vous avaient reçu un courrier vous informant de la possibilité d'obtenir des aides pour faire face à une telle dépense. Cependant le Plan Algues Vertes ayant pris beaucoup de temps avant d'être accepté, l'opération avait été mise en sommeil.

Au début du mois, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne nous a informés des nouvelles modalités. Ainsi, les propriétaires, dont les installations ont des rejets superficiels d'eaux vannes ou ménagères, pourront bénéficier de subvention de 50% avec un plafond de 8 000 euros TTC. Les personnes concernées seront informées par le Syndicat des Eaux des démarches à effectuer pour établir les dossiers.

Pour les assainissements classés en Priorité 1, il y a obligation de réaliser les travaux, mais pour les Priorités 2, nous ne pouvons que conseiller de profiter de cette aide, car dans quatre ans, il y aura un nouveau contrôle qui pourrait nous donner de nouvelles contraintes. Si la réhabilitation des assainissements a été intégrée dans le Plan Algues Vertes, c'est qu'il n'y a pas que les agriculteurs qui polluent, mais que nous tous, nous polluons.

N'oublions pas de vidanger régulièrement nos fosses. Dans un premier temps, la loi sur l'eau préconisait de le faire tous les quatre ans, puis tous les huit ans, mais aujourd'hui elle nous demande de vérifier nos fosses et d'intervenir dès que la masse solide représente la moitié du volume.

**Sachons qu'un assainissement dont la fosse n'a pas été vidée depuis dix ans,
ne doit pas bien fonctionner.**

ETAT CIVIL



➤ Naissances

- BEC MOAL Louann, Laëtitia, Olivia	née le 14 janvier 2013,	Saint Péran
- LE PODER Eydan	né le 23 janvier 2013,	8 Lot de Bel Air
- BIENVENU Emilie	née le 18 février 2013,	Lot de Bel Air
- SEITE Inès	née le 24 février 2013,	5 Lot de Bel Air
- MORIZUR Shaïna, Clémence, Marie	née le 28 février 2013,	9 Bourg
- MILIN Jade	née le 11 avril 2013,	6 Lot Ar Feunteun
- ROLLAND Mathis	né le 17 avril 2013,	Croas Grall
- SEITE Aurore	née le 23 avril 2013,	8 Lot Ar Feunteun
- QUINOT Tom, Jacques	né le 30 avril 2013,	Kéradraon
- PERROT HENAFF Mina	née le 29 mai 2013,	Moudennou

➤ Mariage

- Lydie PENGAM et Gwenaël CARIOU, 9 Lotissement Ar Feunteun



➤ Décès

- Jean, Marie SCHOCK, 72 ans
- Virginie, Céleste, Marie POULIQUEN Veuve OLIER, 84 ans

URBANISME

➤ Permis de construire

Mr LE LEZ Thierry	10, lot Ar Feunteun	Maison individuelle
Mr et Mme GUILLOU David	19, lot Ar Feunteun	Maison individuelle
Mr et Mme BLOUET Marc	24, Bourg	Extension d'habitation



➤ Déclarations préalables

Mr TALARMIN Yves	5, Bourg	Réfection huisseries
Mr LE LEZ Jacques	Mescouez	Réfection façade – carport
Mr TRUYMAN Lucien	10 Bourg	Réfection toiture
Mr et Mme LAURANS Alexandre	7, lot. Ar Feunteun	Abri de jardin

COMITE DES FÊTES



En ce premier semestre, notre comité a souhaité innover en organisant avec l'A.C. Léonarde une course cycliste le dimanche 3 Mars sur le fameux circuit de Saint Péran qui a déjà été choisi deux fois pour le Championnat du Finistère.

Malheureusement, cette année, les conditions météorologiques n'étaient pas de la partie et le froid sur la ligne d'arrivée avait découragé plusieurs spectateurs potentiels. De plus, nous avons un peloton des coureurs plutôt réduit avec une forte concurrence.

Nous avons, toutefois, assisté à une épreuve intéressante. Ainsi, la course allait se décanter avec une échappée de 11 coureurs. Ensuite, 5 hommes réussissaient à sortir du groupe à deux tours de l'arrivée. Finalement, Pascal Kerjean de Bourg Blanc l'emportait devant Clément Mahé de l'équipe Bic 2000 et Hubert Millour de Plabennec. Pour une première, nous avons eu une belle course qui a sacré un beau vainqueur en la personne du quadragénaire Pacal Kerjean pour le premier « Souvenir Jo Nédélec » du nom du regretté président de l'A.C.L.

Pour le Pardon de Saint Péran, nous avons maintenu le programme habituel. Ainsi, la journée a commencé par une prestation remarquable de la Fanfare du Léon dirigée par Pierre DI FAOSTINO lors de la Commémoration de l'armistice du 8 Mai 1945 en interprétant la Marseillaise et le Chant du partisan au Monument aux morts.

Ensuite, l'abbé SIMIER a célébré la messe du Pardon dans une église bien remplie. A l'issue de la cérémonie, nous avons offert le verre de l'amitié à l'ensemble des fidèles dans la Salle Job OLIER.

Après l'apéritif, beaucoup se sont retrouvés dans la Salle Ker Héol, pour savourer la Blanquette de veau préparée par René Milin. Le public a répondu favorablement à l'invitation du Comité, certains ayant dû patienter à la buvette pour attendre le deuxième service.

Pour terminer les festivités du Pardon, nous avons organisé avec la Société Hippique du Léon un concours pour les pouliches et poulains d'un an. Là encore, le public a été très nombreux à suivre les différentes épreuves sur la Place de la Mairie.

La pouliche classée première a été celle de Pierre STEPHAN de CLEDER du nom de CELESTE. Le concours des poulains a été remporté par François PENNOGNON de PLOUENAN avec CALIN DE KERVAO en Postier et CHAMPION 9 en Trait.

A l'issue de la Randonnée équestre de 12 km organisée par Christian MENEZ, il a été décidé de faire concourir les poulinières non suitées présentes.

Ainsi, en Trait QUEENIE AN DRE appartenant à Jean-Yves CAROFF a été classée première et en Postier, Gérard LE DUFF de PLOUESCAT l'emportait avec TOUNDRA DE TOULBIGNON.

Les différents vainqueurs ont été récompensés par des coupes remises par Gérard DANIELOU, conseiller général, Danielle PHILIPPE, maire et Patrick PLANTEC, Président du Comité des Fêtes.

Pour le deuxième semestre, nous organiserons le traditionnel Concours de Pétanque de Leslouch le 4 Août et le 7 Décembre le TELETHON.

Pour cette dernière manifestation, nous comptons sur une forte participation et nous organiserons une première réunion préparatoire au mois de Septembre. Vous êtes tous invités à y participer pour que cette Fête de la Solidarité soit un succès.



DATES A RETENIR

➤ Randonnés pédestres :

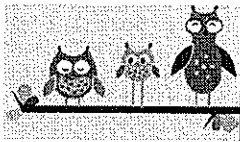
- Le mercredi 10 Juillet 2013
- Le mercredi 7 Août 2013
-



Le départ des randonnées d'une durée d'une heure trente à deux heures a lieu à 20 heures au bourg de Trézilidé. Ouvert à tous et gratuit. Nous comptons sur votre présence

➤ Concours de pétanque de Leslouch : Le dimanche 4 août





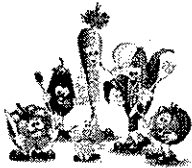
L'ÉCOLE HENRI MATISSE

La fin de l'année scolaire approche et voit l'aboutissement de nombreux projets !

L'année 2013 a été marquée par la naissance de notre site Internet sur lequel vous retrouverez les temps forts de la vie de l'école ainsi que son fonctionnement. N'hésitez pas à vous y rendre et à nous laisser vos impressions et commentaires à l'adresse suivante : www.ecolehenrimatisse-plouzevede-trezilide.ac-rennes.fr.

Vous pourrez pour exemple y découvrir :

Notre potager



- Notre potager : nos idées de l'an passé ont germé et nous avons ainsi construit des potagers en carré sur nos deux sites. Lionel et Delphine Rabaut (maraichers de Plouzévédé, aux Bons Plants) nous ont gracieusement fourni en graines et en conseils. Erwan Tanné a assuré la fabrication et la mise en place des potagers.

Nos jardiniers en herbe ont le plaisir de voir pousser carottes, salades, fèves, radis, petits pois mais aussi des fraises et des framboises... Ils ont prolongé leurs découvertes par la visite des serres de Lionel et Delphine Rabaut. Un récupérateur d'eau a été installé à Plouzévédé afin de jardiner écologiquement.

Danse autour du monde



- Cette année a été rythmée par notre projet Matisse danse autour du monde. Ce projet culturel commun aux écoles du RRS (réseau de réussite scolaire) fait suite au projet musical de l'année dernière et nous a permis de réunir nos élèves sur des tempos variés comme le sirtaki, le hip hop, le haka ou les danses bretonnes.

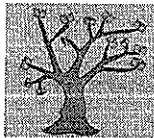
Notre spectacle clôturera ce projet le 2 juillet à la salle Mil Ham à 20 heures.

Sallagousse



- La grande aventure des classes de CE et CM fut celle de notre classe de découverte à Saillagousse dans les pyrénées orientales, ville jumelée avec Plouzévédé. Très bien accueillis à la station de Puigmal, ils ont découvert les plaisirs de la glisse et de la vie en collectivité loin de la maison. C'est la tête pleine de souvenirs qu'ils sont rentrés à l'école.

Arbre à livre



- Dans le cadre de l'arbre à livres, projet pensé et financé par la communauté de communes de Landivisiau, les grandes sections et cp ont eu la chance de rencontrer René Gouichoux - auteur d'albums jeunesse - et de travailler avec lui à la rédaction d'un livre qui a été mis en scène et en musique par John Molineux - musicien et metteur en scène. Ce travail sera présenté le 18 juin à la salle Mil Ham.

Théâtre



- Pour enrichir les relations école-collège, nous poursuivons notre atelier théâtre qui se terminera par un spectacle le 25 juin à la Salle Mil Ham à 20 heures.

Cette année s'achèvera par une sortie commune à toute l'école réunissant petits et grands autour d'un joyeux pique-nique !!

➤ **Redevance ordures ménagères**

Afin que votre redevance relative aux ordures ménagères corresponde à votre situation, n'oubliez pas de signaler tout changement de situation pour la redevance ordures ménagères en téléchargeant la feuille de changement de situation sur notre site internet : www.pays-de-landivisiau.com accompagné des justificatifs.

➤ **Horaires de la déchetterie de Plougourvest et Bodilis:**

Contact : Tél : 02.98.29.59.14

Horaires d'été (du 1 ^{er} avril au 30 septembre)			Horaires d'hiver (du 1 ^{er} octobre au 31 mars)		
	Bodilis	Plougourvest - Sizun		Bodilis	Plougourvest - Sizun
Lundi	8h30 - 12h / 13h30 - 18h30	9h - 12h / 14h - 18h30	Lundi	8h30 - 12h / 13h30 - 18h	9h - 12h / 13h30 - 18h
Mardi	8h30 - 12h / 13h30 - 18h30	Fermé	Mardi	8h30 - 12h / 13h30 - 18h	Fermé
Mercredi	8h30 - 12h / 13h30 - 18h30	9h - 12h / 14h - 18h30	Mercredi	8h30 - 12h / 13h30 - 18h	13h30 - 18h
Jeudi	8h30 - 12h / 13h30 - 18h30	Fermé	Jeudi	8h30 - 12h / 13h30 - 18h	Fermé
Vendredi	8h30 - 12h / 13h30 - 18h30	14h - 18h30	Vendredi	8h30 - 12h / 13h30 - 18h	13h30 - 18h
Samedi	8h30 - 12h / 13h30 - 18h30	9h - 12h / 14h - 18h30	Samedi	8h30 - 12h / 13h30 - 18h	9h - 12h / 13h30 - 18h

➤ **La collecte des déchets électriques et électroniques.**

La Communauté de Communes du Pays de Landivisiau engagée au côté d'Eco-système a collecté en 2012, 26156 appareils (réfrigérateur, téléphone, écrans, ordinateur....). Ceci équivaut à une production par habitants de 7.8Kg/hab pour l'année.

Les D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) apportés dans les 3 déchèteries du territoire par les habitants de la Communauté de Communes sont acheminés vers des sites de traitement pour y être dépollués et recyclés. Le traitement de ces déchets permet d'obtenir des matières premières secondaires (ferraille, métaux non ferreux, plastique, verre, ect...) et contribue ainsi à l'économie des ressources naturelles.

La CCPL félicite les usagers et continue d'encourager leurs efforts en faveur de l'environnement afin de faciliter et garantir le recyclage des appareils.

Pour les appareils qui fonctionne encore vous pouvez choisir la solution du don ou de l'échange, vous trouverez toutes les adresses pour déposer vos appareils sur le site d'éco-système : www.eco-systemes.fr.

► Un mois, un geste avec la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau

Ne jetez plus vos vieux vêtements dans votre conteneur à ordures ménagères ! Tous les textiles, chaussures et accessoires (ceintures, sacs ...) peuvent être réutilisés ou recyclés qu'ils soient en bon état ou inutilisables. Vous pouvez les déposer en sacs fermés dans les conteneurs blancs Le Relais.

ABI 29 est l'association chargée de la collecte et du traitement des textiles. L'objectif de l'association est l'emploi de personnes en situation difficile ou de précarité. Les textiles inutilisés apportés par des particuliers sont triés et vendus à prix modique. Les textiles inutilisables sont recyclés : effilochage, isolation phonique et thermique, ou réutilisés en chiffons d'essuyage.

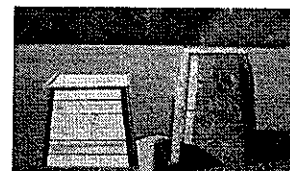
Pour déposer vos vêtements plusieurs points existent sur le territoire.

Des conteneurs de tri « Le Relais » sont disposés sur les communes de Landivisiau (SuperU), Plouzévédé (Ecomarché), Guiclan (Place de la Mairie), Lampaul Guimiliau (Rue du Stade), Bodilis (Rue des Capucines), Commana (Rue de Landivisiau), Plouneventer (Rue de la Mairie), Plouvorn (Place du 18 Juin), Saint Vougay (à côté de la salle communale).

Des conteneurs de tri « Le Relais » sont aussi disposés sur les déchèteries de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau : Bodilis, Plougourvest et Sizun.

Pour toute question, vous pouvez contacter l'ambassadrice de tri au 02 98 68 42 41 ou c.berthou@pays-de-landivisiau.com

► Communiqué sur le compostage



1 A quoi sert le compostage ?

Le compostage reproduit le cycle de la nature.

Les déchets organiques sont décomposés par la vie du sol et permet de fabriquer un engrais naturel, comme cela se passe dans nos forêts. De plus, le compostage permet de détourner des déchets de notre poubelle ordures ménagères puisqu'un tiers de notre poubelle est composée de déchets organiques. En compostant je fais donc un geste écologique.

2 Comment cela marche ?

Je peux composter dans un composteur, c'est une sorte de silo que l'on remplit des déchets qui se dégradent. Ensuite les micro-organismes et macro-organismes décomposent les matières et les transforme en engrais.

3 Comment fabriquer un bon compost ?

Il faut un bon rapport Azote/Carbone, c'est-à-dire un bon équilibre entre les matières vertes et humides et les matières brunes et sèches. Il faut aussi veiller à une bonne humidité du tas, s'il est boueux c'est trop humide, s'il y a des fourmis dans le compost, c'est qu'il est trop sec. Enfin il faut apporter de l'oxygène par un bon mélange des matières avec une fourche, au moins une fois par mois.

4 Qu'est ce que je peux composter ?

Je peux composter les déchets de cuisine : épluchures, restes de repas, sachets de thé, marc de café, papier essuie-tout... et les mélanger à des déchets de jardin, tontes de pelouse, feuilles mortes, déchets du potager...

5 Comment reconnaître un compost mûr ?

Le compost mûr est de couleur foncé, il sent l'humus de forêt, on ne voit plus de gros déchets en train de se décomposer.

6 Comment utiliser le compost ?

Je peux l'utiliser en surface dans le potager, mais aussi dans le jardin d'agrément en surface entre mes plants. Je peux aussi le mettre en pied d'arbre pour activer la pousse. Je peux aussi rempoter mes jardinières en mélangeant le compost avec de la terre et du terreau.

7 Comment me procurer un composteur ?

La Communauté de Communes mets à disposition des habitants 2 modèles de composteur pour une somme modique. Un composteur bois de 400L pour 21€ et un composteur plastique de 420L pour 22€. Les rendez-vous se déroulent le mercredi et le vendredi après-midi sur rendez-vous à la CCPL. (Autre créneau possible selon disponibilités).

Contact : Coralie Berthou, Chargée de communication, CCPL, 02 98 68 42 41

LES TROIS RUCHES FAMILLES RURALES



Le centre de loisirs les 3 ruches (bassin de vie de Plouzévédé, Saint-Vougay et Trézilidé) sera ouvert du lundi 8 juillet au vendredi 23 août 2013.

Les thèmes d'été pour tous :

Semaine 1 : Les reporters de canal 3 ruches font leur show !

Semaine 2 et 3 : Robinson Crusoe ou la vie sauvage...

Semaine 4 et 5 : Entrez dans le monde merveilleux d'Harry Potter au centre de loisirs des sorciers...

Semaine 6 et 7 : Le monde de la mer : surfons sur la vague !

Chaque semaine :

- Ballade vélo le mardi (8-11 ans)
- Les p'tits cuistots le mercredi matin
- Une sortie le jeudi
- Le grand jeu du vendredi



Mini séjours des 8-11 ans

- Mini séjour de 5 jours et 4 nuits est proposé du 15 juillet au vendredi 19 juillet au camping de Huelgoat.
- Un raid aventure de 2 jours et une nuit organisé par la communauté de communes est proposé les 11 et 12 juillet au lac du Drennec à Commana. Activités : Kayak, course d'orientation, tir à l'arc, ... Pour plus de renseignements (documents à fournir, tarifs, aides...) consulter le projet pédagogique et le règlement intérieur sur le site internet : www.famillesrurales.org/plouzevede ou contacter Erwan TANNE, directeur, au 06-68-50-75-85.

Animations ados - Vacances d'été 2013

Semaine du 08/07 au 12/07 : Raid aventure Lac du Drennec – Fabrication d'un jeu de molky

Semaine du 15/07 au 19/07 : Sortie VTT – Sortie à la récré des 3 curés – Equitation - football américain

Semaine du 22/07 au 26/07 : Camp d'été

Semaine du 29/07 au 02/08 : Tournoi de foot – accrobranche – disc golf – handball

Semaine du 05/08 au 09/08 : Tournoi de pétanque et molky – sortie piscine – sortie VTT - rugby

Inscriptions et renseignements : <http://www.famillesrurales.org/plouzevede>

ASSOCIATION LES MINIS-POUSSENT

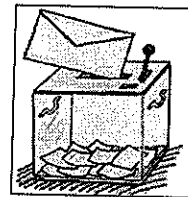
Des cours de cuisine vous intéressent ?

Vous voulez apprendre de nouvelles recettes, cuisiner au rythme des saisons ou simplement partager un moment de convivialité. L'association des minis-poussent propose de se retrouver à la salle communale de Saint-Vougay un mardi par mois à partir de septembre 2013 pour des cours assurés par Martine Le Jeune de Plouzévédé. Vous trouverez plus de renseignements auprès de Josiane Guillerm au 06-60-47-70-33 ou sur le site de l'association lesminispoussent29440.jimdo.com

ACTES ADMINISTRATIFS

➤ Inscriptions sur la liste électorale

Les personnes qui sont arrivées sur la commune courant 2013, doivent s'inscrire sur la liste électorale avant **le 31 décembre 2013**, pour pouvoir voter en 2014 à Trézilidé.



- Prévoir un justificatif de domicile et
- une pièce d'identité,
- Un formulaire devra être rempli en mairie ou peut être téléchargeable sur internet en tapant sur le moteur de recherche Google CERFA 12669*01.

➤ Carte d'identité

Pour une première demande, vous devrez fournir :

- un extrait d'acte de naissance,
- deux photos d'identité,
- un justificatif de domicile datant de moins d'un an (facture EDF, eau, téléphone...)



Pour un renouvellement de carte :

- L'ancienne carte d'identité (si périmée de + 2ans il faudra également :
- un extrait d'acte de naissance),
- 2 photos d'identité,
- un justificatif de domicile de moins d'un an.

➤ Recensement militaire



Tous les jeunes de la commune doivent obligatoirement se faire recenser, à la mairie, entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Se munir :

- de sa carte d'identité,
- du livret de famille des parents et
- un justificatif de domicile récent.

L'attestation de recensement est indispensable pour les inscriptions aux examens, concours, code et conduite... De plus, cette démarche facilite l'inscription sur les listes électorales et déclenche la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

➤ Meublés de tourisme et chambres d'hôtes : taxe de séjour

Les propriétaires de meublés de tourisme classés ou non classés ont l'obligation de les déclarer en mairie (article L324-1-1 du code du tourisme).

Les formulaires CERFA n° 14004*02 pour les meublés ou n° 13566*02 pour les chambres d'hôtes sont téléchargeables sur internet ou peuvent être retirés à la mairie de la commune de location.

Le propriétaire qui ne respecte pas cette obligation s'expose à une contravention.

Informations : 06-15-89-75-38

INFOS DIVERSES

➤ Assistantes maternelles

Voici la liste des assistantes maternelles sur la commune de Trézilidé :

Mme BERROU, Sophie	Lotissement Ker Heol, - 3 places disponibles (02-56-19-02-56)
Mme BLOUET, Sylviane	Bourg, place disponible à partir de janvier 2015 (02-98-29-51-10)
Mme CREACH Stéphanie,	Lotissement Ar Feunteun (02-22-55-32-88)
Mme LE SAOUT Céline	Lot Bel Air - 1 place disponible à partir de janvier 2014 (02-98-69-94-94)



➤ Vols de câbles sur les réseaux électriques ERDF



ERDF et les services de l'état appellent les maires des communes du Finistère et leurs administrés à la vigilance et les invitent à signaler systématiquement à la gendarmerie ou à la police nationale tous mouvements de véhicules suspects de nuit, notamment entre 23h et 5h du matin. Numéro d'appel téléphonique d'urgence : composer le 17.

➤ Association France Alzheimer 29

L'association France Alzheimer 29 a démarré le 28 février dernier une halte-relais à la maison des aidants au centre de Lannouchen, 9 rue des Marronniers à Landivisiau pour les personnes atteintes de la maladie d'alzheimer ou troubles apparentés vivants à domicile ou leurs aidants familiaux. Cette halte-relais a lieu le dernier jeudi de chaque mois de 14h30 à 17h30. Pour plus d'informations s'adresser à Mme Quillivéré du CLIC du Pays de Morlaix : 02-98-62-38-00.

➤ Les détecteurs autonomes avertisseurs de fumée

Le décret concernant l'installation de détecteurs de fumée dans les lieux d'habitation a été publié au journal officiel du 11 janvier 2011 à la suite de la loi du 9 mars 2010 visant à rendre obligatoire l'installation de détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation.

Tout lieu d'habitation devra en effet être équipé d'au moins un détecteur autonome avertisseur de fumée (DAAF) au plus tard le 8 mars 2015. L'installation du détecteur de fumée est du ressort de l'occupant de chaque logement. Pour les locations saisonnières ou les locations en meublées, l'installation du détecteur est de la responsabilité du propriétaire.

➤ Syndicat mixte du léon SCOT/PLH

Vous souhaitez réaliser des économies d'énergie ?

Votre logement nécessite des aménagements pour votre maintien à domicile ? Vous pouvez peut-être bénéficier de subventions pour financer vos travaux d'amélioration de l'habitat dans le cadre de l'OPAH du Léon.

Le syndicat mixte du Léon assiste gratuitement les propriétaires dans leurs démarches de la constitution du dossier à la mise en paiement des aides.

Renseignements : Syndicat Mixte du Léon (SCOT/PLH) – 8 rue de la mairie à Plouescat
02-98-61-91-51 – syndicat-mixte-leonorange.fr

Syndicat mixte
du Léon
SCOT/PLH



➤ Ligue contre le cancer



En cas de maladie cancéreuse pour vous ou l'un de vos proches osez franchir notre porte ou appelez nous par téléphone :

La Ligue contre le Cancer peut vous aider.

Tél : 02 98 63 92 27

56, rue St Fiacre à Plourin Les Morlaix

Permanences d'été : mardi et mercredi de 14h à 16h, jeudi de 9h30 à 11h 30

Secrétariat : mardi et mercredi de 9h à 12h

jeudi et vendredi de 14 à 16 h

Permanences à Kerhall en Cléder le 2ème lundi du mois de 14h à 16h

En ce moment : " prévention solaire "

Protégez-vous, même par temps couvert avec tee-shirt, chapeau, lunettes et crème solaire.